

Hévéaculture gabonaise et filières hévéicoles des pays de la CEMAC Compétition et/ou complémentarité

Gabon's Hevea cultivation and rubber producers from CEMAC countries Competition and/or complementarity

Noël OVONO EDZANG

Abstract: The history of rubber in Gabon goes back to the early twentieth century, at first with the liana-rubber trade. However, its only in the 1940s that occurred in the province of Woleu-Ntem an experimental project under the management of the colonial administration. The traces of these early hevea plantations are still present in the Biyi village, near the town of Bitam. In order to diversify the country's agro-industrial activities, the Gabonese authorities decided in 1981 to promote rubber production in the area. The HEVEGAB Company was entrusted with conducting the project from 1981 to 2003. This company was privatized in 2004, and, since then, it is the SIAT-GABON Society that has been carrying on this project. Study of the Hevea industry in Gabon is relevant for knowing the different stages of its development. Analyzis of Hevea business in other countries of the CEMAC (Economic and Monetary Community of Central Africa) space is considered necessary as well, in order to see whether these different sources of production are in competition or are rather complementary, what is their part in the African production and what are their strategies facing of the producing countries of Asia and the European consumers. A presentation is made of the players in these industries as well of their outputs. A short look into the world natural rubber market is suggested.

Keywords : Hevea cultivation - Gabon - CEMAC - Production - Consumers - Business - Competition - Complementarity.

Résumé: L'histoire du caoutchouc au Gabon remonte au début du 20^e siècle, lorsque la production se limitait à la traite de lianes. Cependant, c'est au cours des années quarante qu'une première initiative fut expérimentée dans la province du Woleu-Ntem par l'administration coloniale. Les vestiges de ces premières plantations d'hévéa sont encore observables dans le village de Biyi (à côté de la ville de Bitam). Dans le souci de diversifier leurs activités agro-industrielles, les autorités gabonaises décidèrent en 1981, de promouvoir la production du caoutchouc dans le pays. La conduite du projet fut confiée à la société HEVEGAB de 1981 à 2003. Depuis l'année 2004, cette entreprise a été privatisée et c'est SIAT-GABON qui poursuit le projet. L'étude de la filière hévéicole au Gabon est importante ; elle permet de mieux analyser les différentes phases de son évolution. La connaissance des filières des autres pays de l'espace CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) s'avère aussi nécessaire pour évaluer si elles sont concurrentes et/ou complémentaires, comment elles participent à la production africaine et quelles sont les stratégies définies face aux pays producteurs d'Asie et aux consommateurs européens. L'article aborde la présentation des acteurs des différentes filières ainsi que les productions enregistrées, avec un bref regard sur le marché mondial du caoutchouc naturel.

Mots-clés : Hévéaculture - Gabon - CEMAC - Production - Consommateurs - Filières - Compétition - Complémentarité.

INTRODUCTION

En matière d'hévéaculture, trois types de plantations existent au Gabon, à savoir les plantations industrielles d'hévéa, les plantations villageoises et les Plantations Moyennes Privées Hévéicoles (PMPH). Pour aborder le problème de l'hévéaculture au Gabon, on a pris pour exemple la province du Woleu-Ntem qui fut le premier site à accueillir des plantations d'hévéa dans le pays. Cette ancienne région cacaoyère est en train de réaliser sa mutation, à savoir : préparer « l'après cacao ». Avec la disparition progressive de la cacaoculture, certains particuliers se sont orientés vers la production de la banane, d'autres ont choisis la culture de l'hévéa. Le choix du Woleu-Ntem, au nord du Gabon, présente un double avantage ; d'une part, c'est une région agricole où l'exode rural n'a pas encore fait trop de ravages, à en juger par le pourcentage de sa population rurale (48%) et d'autre part, sa position géographique de région frontalière avec le Cameroun et la Guinée Equatoriale, en fait une zone d'échange et de transit. La fin des années 1980 a été marquée au Gabon par le recul progressif de la production cacaoyère et l'émergence de l'hévéa. Même si le premier projet hévéicole a vu le jour en 1981, c'est en 1990 que cette culture est entrée dans sa phase véritablement productive, avec les premières saignées dans les plantations industrielles. L'objectif de la présente communication est de présenter la filière hévéicole gabonaise et d'évaluer son caractère complémentaire et / ou concurrent par rapport autres filières hévéicoles des pays producteurs de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale).

L'HEVEA : UNE NOUVELLE CULTURE D'EXPORTATION

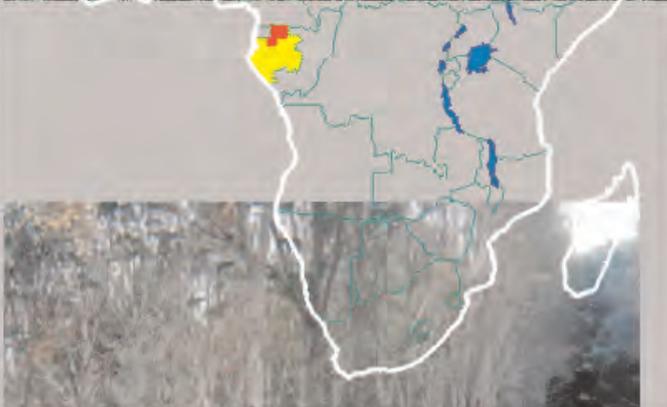
Cette partie de l'enquête porte sur le développement de l'hévéaculture dans la province du Woleu-Ntem. On s'y intéressera aux trois types de plantations précitées, présentes dans cette province. Les plantations industrielles seront présentées en premier, suivies des plantations villageoises avec comme exemple celles de Bitam. Enfin, les Plantations Moyennes Privées Hévéicoles (PMPH) seront examinées.

Un exemple de plantations industrielles

Historique et dimension régionale du projet

Au début du XXe siècle, on traitait au Gabon du caoutchouc de lianes et aussi du caoutchouc du *funtumia* qui existe à l'état spontané dans la forêt équatoriale. Dès 1941, les besoins en caoutchouc naturel imposaient aux puissances alliées, en guerre avec l'Allemagne, de se tourner vers l'Afrique pour s'approvisionner. Après la guerre, la direction de l'agriculture de la fédération de l'AEF décida d'introduire et de vulgariser l'hévéaculture villageoise puis de l'étendre à une dimension industrielle. La province du Woleu-Ntem dont les caractéristiques climatiques sont identiques à celles du sud Cameroun, fut rapidement gagnée par l'hévéaculture. Devant les résultats positifs engrangés, le gouverneur général de l'époque M. Félix EBOUE, décida, comme suite à une tournée qu'il avait faite au Gabon en 1942, l'installation dans le Woleu-Ntem d'une station expérimentale dont la mission serait de guider l'hévéaculture en Afrique Equatoriale Française (AEF) et d'y procéder à son développement.

Dans le souci de diversifier ces activités agro-industrielles par des investissements dans des structures d'économie moderne, les autorités gabonaises décidèrent, en 1981, de promouvoir la production du caoutchouc dans le pays. La conduite de ce projet fut confiée à la société de développement de l'hévéaculture au Gabon (HEVEGAB). En installant le projet dans le Woleu-Ntem, les autorités gabonaises ont tablé sur la relance du développement agricole dans la région. Dans l'immédiat, cette activité a permis la création d'emplois (600 dans la ville de Bitam), et la réduction de l'exode rural en maintenant sur place une partie de la population jeune, souvent sensible à l'attraction des grands centres urbains que sont Libreville et Port-Gentil.



▲
Plantations industrielles autour de l'usine de Mitzic

Situation géographique du Gabon
◀ En rouge : la région de Woleu-Ntem



Une plantation villageoise d'hévéa à Bitam



Un hévéa en période de saignée dans une plantation industrielle

Ce projet d'hévéaculture a un rayonnement qui dépasse largement le cadre du Woleu-Ntem car il revêt un intérêt pour l'économie nationale. En effet, la production de cette matière première et sa commercialisation permettent d'augmenter les ressources en devises du pays (HEVEGAB a versé à l'Etat de 1997 à 1999, 5 milliards de Fcfa par année - 1EUR = 655,96 Fcfa) et de préparer « l'après-pétrole ».

Le développement spectaculaire du caoutchouc de synthèse n'a pas entamé de façon significative la production du latex. Le caoutchouc naturel a su conserver ses qualités propres, garant de la longévité des pneumatiques. Le caoutchouc gabonais devra néanmoins se positionner correctement face à la production asiatique (pour le moment, l'Afrique ne produit que 5% du caoutchouc mondial). Arrivé tard dans la compétition par rapport à de grands producteurs africains tels que la Côte d'Ivoire (98 000 tonnes en 1997), le Nigeria (91 000 tonnes en 1997), le Gabon (10 000 tonnes en 1997) peut surmonter les obstacles par la qualité des plants et les techniques de production utilisées.

Les objectifs et l'importance du projet

Les autorités gabonaises dans leur volonté de promouvoir un développement régional équilibré et d'assurer à l'économie la mutation nécessaire de l'après pétrole, ont mis en place un plan quinquennal pour la période 1984-1988. Dans ce document, des mesures de développement de l'hévéaculture ont été précisées qui prévoyaient un programme de plantations hévéicoles jusqu'à l'horizon 2000. C'est en juin 1983 que les Ministères de l'agriculture et de la planification décidèrent de la mise en place de ce plan directeur hévéicole, destiné à recenser toutes les zones favorables à la culture de l'hévéa. Après la ville de Mitzic, le choix s'est porté sur celle de Bitam. En effet, ayant constaté, dès 1981, que le projet de 3300 ha mis en place à Mitzic se déroulait dans des conditions techniques, économiques et humaines favorables, ils ont jugé nécessaire d'étendre le projet industriel à d'autres villes. Après Bitam, c'est le village d'Ekouk dans la province de l'Estuaire qui a été choisi. Diverses raisons ont motivé cette option, notamment la volonté du gouvernement de continuer une politique de diversification régionale du développement agricole. Le Woleu-Ntem et la ville de Bitam, en particulier, ayant une longue tradition dans ce domaine, il était donc souhaitable que de nouveaux investissements soient réalisés dans la province. Par ailleurs, l'agriculture d'exportation du nord étant axée exclusivement sur le cacao, le gouvernement a souhaité que les populations rurales ne soient pas prisonnières de cette monoculture dont les cours mondiaux ont été assez peu attractifs ces dernières années.

Les objectifs visés par la réalisation du programme industriel à Bitam sont dans la continuité de ceux qui ont permis la mise sur pied du programme de Mitzic à savoir :

- l'introduction d'une activité économique en milieu rural,
- la création d'emplois,
- la diversification de la production,
- la recherche d'un produit à l'exportation susceptible d'assurer des devises à l'Etat.

Ces objectifs sont directement liés à l'aspect de développement villageois du projet, le bloc industriel de 2000 ha étant considéré comme le centre d'appui technique des plantations villageoises périphériques. Le gouvernement manifeste par là sa volonté de maintenir les équilibres régionaux, de proposer au monde rural du Woleu-Ntem une solution pour sortir du cadre de la monoculture cacaoyère et d'inciter les jeunes à participer à la création d'une agriculture moderne et rémunératrice.

Le programme hévéicole de Bitam, constitué de 2000 ha, a été conçu sur les mêmes données techniques que la plantation de Mitzic dont les travaux ont commencé en 1981. Le matériel végétal utilisé présente l'assurance de fournir de hauts rendements. Il s'agit exclusivement de matériel greffé, utilisant les clones les mieux connus et les plus fiables (le PB 235 et le PB 260). Le dispositif de mise en terre retenu est rectangulaire (de 7,5 m x 2,4 m) donnant une densité de 555 arbres à l'hectare.

Les plantations villageoises

Les vieilles plantations

De 1942 à 1945, un effort important a été fait dans le Woleu-Ntem pour promouvoir les plantations d'hévéas afin de fournir aux alliés une partie du caoutchouc dont ils avaient besoin au cours de la seconde guerre mondiale. Durant cette période, les zones suivantes reçurent des plants d'hévéas :

Oyem (station de Minkong : 65 ha, plantations villageoises : 200 ha) ;

Bitam (plantations villageoises : 20 ha) ;

Minvoul (plantations villageoises : 425 ha).

Au total, les plantations couvraient 710 ha. Dès leur installation en 1981, les premiers responsables de la société HEVEGAB procédèrent à un recensement des plantations villageoises de la période 1942-1945 existant encore dans la province du Woleu-Ntem. Le Tableau 1 récapitule les résultats de ce recensement.

En nous référant à ce tableau, nous remarquons qu'il ne reste plus que le 1/4 de ce qui avait été planté, mais il est intéressant d'observer que les blocs existent encore pour près de 60% alors que les plantations villageoises sont tombées à 20%. Dans le recensement, les motifs de la disparition des plantations ont été mentionnés chaque fois qu'ils étaient connus, Ces motifs sont repris (en %) dans le Tableau 2.

Tableau 1 : les plantations d'Hévéa de la période 1942-1945

Types de plantations et lieux	Superficies plantées	Superficies existantes en 1984
Station Minkong (Oyem)	65ha	39,13 ha
Plantations villageoises (Bitam)	20 ha	12,40 ha
Plantations villageoises (Oyem)	200 ha	36,64 ha
Plantations villageoises (Minvoul)	425 ha	101,26 ha
Total	710 ha	189,43 ha

Source : Ministère de l'Agriculture, 1984. Plan directeur hévéicole.

Tableau 2 : les motifs expliquant la disparition des vieilles plantations

Motifs	Pourcentage
Etablissement de cultures vivrières	46%
Etablissement de villages	27%
Plantations de cacao	17%
Construction de routes	4%
Ouverture de carrières	2%
Tornades	4%

Source : Ministère de l'agriculture, 1984. Plan directeur hévéicole

Les principaux motifs, non indiqués parce que lointains, sont certainement la destruction par le feu et l'abandon de l'entretien des jeunes plants. Tout ce qui a été recensé n'était pas récupérable ; il était impossible d'exploiter les parcelles trop petites, n'ayant que trop peu d'arbres. Les densités moyennes suivantes sont indiquées par les résultats du recensement selon les départements : **Woleu** : 345 arbres/ha ; **Ntem** : 351 arbres/ha ; **Haut-Ntem** : 325 arbres /ha ; **Okano** : 263 arbres/ha. Ce premier aspect relatif aux vieilles plantations permet d'observer que les plantations villageoises d'hévéas ne sont pas un fait nouveau au Gabon. En effet, elles ne datent pas de l'année 1988, qui marque la mise en place dans la ville de Bitam des plantations villageoises actuelles.

Les nouvelles plantations

A Bitam, les caractéristiques générales des nouvelles plantations sont les mêmes que celles présentes sur le site du bloc industriel. On y relève un même climat à tendances favorables, un sol argileux profond, bien structuré et bien texturé à une altitude aux environs de 600 m qui est la limite fixée dans le plan directeur hévéicole. Le projet "*plantations villageoises*" visait la création de 1000 ha de petites plantations d'hévéas satellites du bloc industriel, implanté pour leur fournir l'assistance technique et l'aide durant la période de création puis les conseils et les services de collecte de la récolte, d'usinage et de commercialisation.

Le programme villageois concerne des planteurs des deux sexes ; pour l'intégrer certaines conditions définies par HEVEGAB sont à remplir. En principe, le planteur doit résider au village ; dans le cas contraire, il doit disposer d'un ou de plusieurs actifs y résidant pour assurer l'entretien et l'exploitation des plants d'hévéas. Ces actifs peuvent être des membres de la famille ou des salariés. Le terrain présenté par le planteur pour la création de sa plantation d'hévéas doit faire l'objet d'un titre de propriété. Pour ce faire, il doit être reconnu comme tel par le chef du village et par le chef de la circonscription dont il relève. Le planteur doit avoir moins de 50 ans (entre 21 ans et 49 ans) lors de l'année de création de sa plantation.

Ces critères n'ont pas évolué depuis le début du programme villageois à Bitam. Le service d'encadrement d' HEVEGAB s'efforce d'être plus rigoureux sur l'âge du planteur, critère qui a été biaisé en 1988 lors du lancement du projet. Il est trop tôt pour évaluer la réussite ou l'échec de celui-ci ; en effet, les premières parcelles viennent seulement d'être saignées. Les revenus des planteurs ne sont pas encore importants. Cependant, au début du programme, des paramètres ont été définis par le service encadrement pour évaluer le niveau de réussite d'un planteur villageois ; ces critères sont divers. Concernant l'entretien de la parcelle, trois éléments ont été retenus : la présence régulière du planteur sur sa parcelle, le niveau d'entretien de la parcelle et le nombre d'interventions réalisées sur la parcelle par HEVEGAB. Concernant la saignée, elle est appréciée à partir du niveau de production (kg de caoutchouc produit), de la régularité de la saignée et de sa qualité. Le niveau de satisfaction du planteur est évalué à travers les projets réalisés par ce dernier, grâce aux revenus des hévéas.

Les Plantations Moyennes Privées Hévéicoles (PMPH)

Les caractéristiques des PMPH

Une PMPH est une plantation hévéicole de taille moyenne (10 hectares au minimum). Les premières PMPH ont été mises en place à Oyem et Minvoul en 1993 ; elles concernent des fonctionnaires qui ne vivent pas nécessairement dans les villages. La création d'une PMPH nécessite de la part du propriétaire la disponibilité d'un terrain un apport personnel de l'ordre de 150 000 Fcfa par hectare planté, et la présentation d'un successeur, personne devant prendre le relais de l'investisseur.

Les obligations des acteurs

Pendant la période de création de la plantation, l'investisseur doit loger et assurer la sécurité du personnel effectuant et surveillant les travaux sur la plantation. Après la période de création, il doit exploiter et entretenir la plantation conformément aux normes techniques définies par HEVEGAB et vendre à cette société la totalité de sa production.

Comme dans les plantations villageoises, les travaux sont réalisés par HEVEGAB. Pendant les 4 années de croissance des hévéas, les agronomes de cette entreprise s'occupent de l'entretien et procèdent aux premières saignées dès la 5^e année. L'investisseur n'a pour seul rôle que la vente de sa production. Pendant toute la durée du contrat, HEVEGAB lui apporte

une assistance technique ; ainsi, elle effectue toutes les prestations et travaux définis dans le cahier des charges, surveillant les aménagements liés à la plantation, et ce jusqu'à l'équipement de tous les arbres saignables. Par ces différentes actions, HEVEGAB tient à marquer sa présence mais surtout à s'occuper de toutes les phases nécessaires à la mise sur pied du projet. Le souci des responsables de cette société est d'intéresser le maximum de cadres et de les amener à investir dans les PMPH. En définitive, cette politique permet à HEVEGAB d'avoir à portée de main, une production complémentaire de celles venant du bloc industriel et des plantations villageoises.

Les contraintes de l'Hévéaculture

Les contraintes socio-économiques à l'insertion de l'hévéa

Dès le début du programme villageois (en 1988), les paysans de la province du Woleu-Ntem ont manifesté un intérêt pour l'hévéa. Le contexte économique difficile et la disparition de leurs plantations de cacao, ont favorisé leur adhésion, ainsi que la sensibilisation menée dans les différents villages. Dans l'économie rurale de la province, les cultures pérennes (café et cacao) occupaient une place importante. Aujourd'hui, avec le recul de leur rentabilité, les paysans trouvent plutôt attrayant l'arboriculture et les cultures vivrières à forte valeur marchande telles que la banane et le manioc.

Le cacao fut la principale source de revenus des familles dans les années 1950. C'est cette culture qui a fait la richesse de certaines d'entre elles. Dans les années 1960 et 1970, la production a baissé. L'exode rural, le vieillissement des plantations et les difficultés de transport, s'ajoutant au contexte économique mondial défavorable, ont été les causes de cette baisse. Aujourd'hui, le cacao ne rapporte plus, les paysans abandonnent et certains vont même jusqu'à arracher les arbres. Ils sont conscients que pour eux, contrairement à leurs parents, le cacao ne représente plus un avenir florissant. Pour ces paysans, l'hévéa semble aujourd'hui constituer "*la nouvelle culture de rente*". La culture de l'hévéa peut engendrer un revenu régulier que n'offre actuellement, ni le cacao, ni la vente aléatoire des cultures vivrières.

Toutefois, malgré l'engouement suscité par la culture de l'hévéa, les planteurs villageois éprouvent quelques réticences. En effet, la déception ressentie par la faillite du cacao a été grande. Ils ont eu l'impression d'être abandonnés, l'encadrement étant devenu quasi inexistant. Cette expérience provoque chez eux la crainte que le même phénomène ne se reproduise. En outre, des hévéas ont été plantés dans la province du Woleu-Ntem durant la seconde guerre mondiale mais ces plantations n'ont jamais vraiment été exploitées. Une fois de plus, les paysans craignent que les pouvoirs publics n'aillent pas au bout du projet. Autre facteur limitant, l'hévéa et ses sous-produits n'entrent pas dans la chaîne alimentaire.

Les contraintes liées à la culture de l'Hévéa

L'introduction de l'hévéa en milieu villageois se heurte à certains blocages résultant à la fois de l'organisation sociale et de l'activité agricole traditionnelle. Les plantations villageoises d'hévéas sont situées près des villages et en bordure des routes, pour faciliter l'acheminement des « fonds de tasse » à l'usine de transformation de Mitzic. Dans la province du Woleu-Ntem, le foncier est marqué par le droit d'usage qui se situe au niveau des lignages et des ménages et se transmet aux héritiers en lignée patrilinéaire. Le problème de la disponibilité des terres ne se pose pas encore. La terre est disponible et accessible, notamment dans les endroits non défrichés. Les terrains sont prêtés ou donnés selon les besoins, d'une famille à une autre. Le nouveau propriétaire est ainsi libre de les mettre en valeur. Le droit de propriété par le biais du titre foncier n'est pas encore à l'ordre du jour en milieu rural ; toutefois, il devient plus fréquent que des personnes, notamment des fonctionnaires, fassent enregistrer leurs terrains dans le but d'accéder plus facilement aux crédits.

Le problème du matériel agricole se pose aussi. Outre la machette (l'outil le plus utilisé), il faut une hache, un plantoir et une binette pour travailler dans une plantation

d'Hévéa. Il est à préciser que la machette (*Fa*) est le matériel utilisé dans le système agricole traditionnel du Woleu-Ntem pour défricher le sous-bois. La machette des hommes est longue et effilée, celle des femmes est plus courte. Elles l'utilisent pour bouturer, semer, planter et sarcler. Les autres matériels que possèdent les paysans sont la hache (*Ovône*), outil de l'homme, utilisé pour abattre les arbres car peu de paysans possèdent une tronçonneuse, et la houe ; celle-ci permet de travailler le sol notamment dans le cas des cultures intercalaires, une solution qui permet de valoriser la charge de travail pour l'entretien des parcelles. On trouve aussi des tronçonneuses (rares), des brouettes et des pelles. Le traitement chimique permet de limiter les travaux d'entretien mais il est coûteux et réalisé par des tâcherons. Ces derniers, en général des Equato-Guinéens et des Camerounais, constituent une main d'œuvre payée à la tâche, suppléant le manque de main d'œuvre disponible dans les villages. Les planteurs villageois préfèrent toutefois s'en passer et attendre le passage des tâcherons d'HEVEGAB, car ceux-ci coûtent moins cher. L'intervention se fait dès que l'encadrement technique constate que la parcelle est très enherbée.

La rémunération journalière du travail des tâcherons d'HEVEGAB, est de 3080 Fcfa. Le Tableau 3 présente le barème des tarifs en vigueur dans les plantations villageoises pour les travaux ayant trait à la préparation du terrain.

Tableau 3 : Tarifs relatifs aux travaux de préparation du terrain

Travaux	Unité/tâche	Prix unitaire (en Fcfa)
Layonnage	m	9
Levé topographique	m	18
Implantation	ha	11500
Coupe piquet	Piquet	27
Piquetage	Emplacement	27
Trouaison	Trou	27
Transport manuel plants	Plant/ paquet	27
Planting	Plant	27

Source : HEVEGAB, Direction du programme villageois (1998)

Pour ce qui est du système de production, deux éléments sont à prendre en compte : l'entretien des plantations et la qualité de la saignée. L'entretien doit être réalisé par le villageois. Il est prévu deux tours de sarclage des lignes et le rabattage des interlignes par an. Pendant les quatre premières années, le planteur reçoit des avances en espèces pour lui permettre d'assurer les travaux. S'il est jugé "défaillant" par l'encadrement technique d'HEVEGAB, une équipe de tâcherons intervient. Le tableau 4 permet d'avoir une idée des jours de travail nécessaires à un bon entretien.

Tableau 4 : Calendrier d'entretien d'une plantation d'hévéaculture villageoise

Mois	Jan	Feb	Mar	Avr	Mai	Ju	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Dec
Types de travaux												
Sarclage				3	3		3	3			3	3
Rabattage des interlignes				3	3		3	3			3	3
Ebourgeonnage	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Nettoyage des bordures	2											
Total (en nombre de jours)	2,5	0,5	0,5	6,5	6,5	0,5	6,5	6,5	0,5	0,5	6,5	6,5

Source : HEVEGAB, Direction des plantations villageoises (1998)

La promotion des cultures intercalaires est importante pour l'entretien des hévéas. Les avantages de ces cultures sont nombreux, elles facilitent l'entretien durant la période immature des arbres et elles fournissent aux paysans des ressources alimentaires et monétaires pendant cette période improductive. De plus, elles permettent un gain de temps car les actifs familiaux travaillent sur la même parcelle. Pour ce qui est de la qualité de la saignée, bien des choses sont à améliorer car les prestations des planteurs indépendants

n'atteignent pas le niveau technique de la pratique industrielle. Le tableau 5 présente les dépenses liées à l'entretien des cultures.

Tableau 5 : Les dépenses relatives à l'entretien des cultures d'une plantation villageoise (1 EURO = 655,96 Fcfa)

Opérations à réaliser	Coût (en Fcfa/ha)
Calibrage des arbres	850
Recensement des arbres à saigner	980
Traçage des génératrices et spirales	2100

Source : HEVEGAB, Direction des plantations villageoises (1998)

Las autres contraintes

L'absence des femmes sur les "plates-formes" est très observable dans l'activité hévéicole au Gabon. Dans le système agricole traditionnel de la province de Woleu-Ntem, la femme s'occupe des cultures vivrières, pour la consommation du couple et pour la vente des surplus. La culture de rente relève de l'homme. Outre le précédent culturel (la répartition des types de cultures en fonction du sexe, les femmes ne voulant pas cultiver dans les parcelles de leurs époux car ils ont une gestion séparée des revenus agricoles), la discordance des calendriers culturels de l'hévéa et des cultures vivrières permet d'expliquer leur peu d'enthousiasme. De plus, le manioc, aliment de base des Fangs (ethnie de la province du Woleu-Ntem) est interdit en culture intercalaire des hévéas. Cette interdiction est l'une des causes de réticence des femmes à participer au développement des plantations villageoises. L'absence de cette main d'œuvre est préjudiciable à l'entretien des plantations, notamment pendant les trois premières années de croissance des hévéas. Dans l'état actuel des choses, il n'est donc pas possible de développer davantage l'hévéa en se passant de l'une des composantes de la population active d'autant plus que l'absence des jeunes est également manifeste, ces derniers étant réfractaires, d'une manière générale, aux travaux agricoles.

Constatations

Lors de la mise en place à Bitam des premières plantations au cours de l'année 1988, de nombreux villageois ont accepté de cultiver l'hévéa, certains estimant que cette nouvelle culture demandait moins d'efforts physiques que le cacao. Aujourd'hui, ce qui est à déplorer dans certaines plantations villageoises, c'est la qualité médiocre de la saignée, le mauvais entretien des parcelles et des « fonds de tasse » qui sont à même le sol. Sur une période longue (10 ans par exemple) il est possible que les villageois se détournent de la culture de l'hévéa. Si les différentes aides d'HEVEGAB peuvent expliquer l'engouement actuel, il faut cependant souligner que ces aides disparaîtront bien un jour. En définitive, on constate que l'hévéa éprouve quelques difficultés à s'insérer dans le milieu villageois.

L'HEVEACULTURE GABONAISE ET LES AUTRES FILIERES HEVEICOLES

Il est intéressant de faire le point sur la place qu'occupe l'hévéaculture gabonaise face aux autres filières des pays de la CEMAC. Pour ce faire, il importe, au préalable, de faire l'analyse de l'évolution de la culture de l'hévéa au Gabon car, à partir de 1990, elle a connu deux phases cruciales déterminantes pour son avenir.

Evolution de l'hévéaculture gabonaise depuis 1990

La production hévéicole, depuis 1990, a connu deux phases distinctes : la période 1996 - 1999 qui est à la fois celle d'un plein essor et celle de difficultés ayant conduit à une chute de

production se situant fin 1999 et une seconde phase se situant de 2001 à 2004 avec la mise en place d'un processus de privatisation.

1996 - 1999 : période de pleine production et de difficultés

Au cours de l'année 1996, la production gabonaise de caoutchouc naturel vendue a été de 8240,9 tonnes soit une augmentation de 68,9% par rapport à l'année 1995 (4878,7 tonnes). Les principaux clients d'HEVEGAB étaient l'Union Européenne, les Etats-Unis, le Maroc, la Turquie, l'Argentine et l'Afrique du Sud. Au cours de cette même année (1996), la production gabonaise destinée à l'exportation a rapporté à l'Etat une enveloppe de 4,733 milliards de Fcfa. Il faut noter que de 1993 (date des premières saignées) à 1995, le prix du caoutchouc sur le marché mondial a connu une hausse constante puis a baissé de 16% (1996) par rapport au prix en 1995. Parmi les facteurs explicatifs de cette chute du cours du caoutchouc, figure la baisse de la demande de pneumatiques dans les pays industrialisés, consécutive au fléchissement des ventes des automobiles et l'abondance de la production mondiale. Cette situation a causé un certain déséquilibre entre l'offre et la demande. Il faut toutefois indiquer aussi que la production de la société HEVEGAB a été fluctuante de 1993 à 1998.

A partir de 1999, HEVEGAB a connu de nombreuses difficultés qui ont ralenti son appareil de production. Cette dernière a chuté au niveau des 4000 tonnes en 1999 contre 12000 tonnes en 1998. Les raisons de cette baisse de production sont diverses : l'arrêt des financements de la Banque Africaine de Développement (BAD) consécutif à la mise sous sanctions de l'Etat gabonais et le retard de plus en plus important observé dans le versement à l'entreprise des subventions de l'Etat menant finalement à une situation de cessation de paiement. Une des conséquences de cette situation a été la difficulté pour HEVEGAB de maintenir une activité d'exploitation qui a été partiellement arrêtée de septembre 1999 à février 2000 et qui ne couvrait plus que 30% du potentiel de l'entreprise.

Face à cette situation, un plan de relance a été mis en place en mars 2000 prenant en compte l'entretien des cultures industrielles des plantations de Mitzic, de Bitam et de Kango, la formation des saigneurs, la construction des claies individuelles et de collecte ; le règlement des factures aux fournisseurs et le redémarrage des activités de l'usine de transformation de Mitzic. En marge de ces mesures, la réfection des pistes de collecte et la remise en état des camions de ramassage des fonds de tasse ont été envisagées pour permettre une reprise plus efficace de l'activité hévéicole gabonaise.

2001 - 2004 : mise en place du processus de privatisation

L'idée de privatiser la société HEVEGAB a commencé à être évoquée dès l'année 1998 alors que cette dernière produisait 12 000 tonnes de caoutchouc naturel (OVONO EDZANG, 2001 : 156), donc avant l'année 1999 pendant laquelle la société connaîtra une baisse de production sans précédent (passant de 12 000 tonnes en 1998 à 4000 tonnes en 1999). Ainsi est née, au sein de l'entreprise, une crise qui allait mener à son arrêt en mars 2000, comme suite à l'abandon des financements des deux bailleurs de fonds qui soutenaient ses activités, à savoir l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Africaine de Développement (BAD). Ces arrêts de financement étaient le résultat du non remboursement par l'Etat gabonais d'emprunts contractés auprès de ces deux établissements financiers.

C'est au cours de l'année 2004 que sera réalisée la privatisation effective d'HEVEGAB qui sera rachetée par la société belge SIAT-International. Outre l'activité hévéicole, cette entreprise rachètera aussi la société gabonaise AGROGABON et les ranchs de la SOGADEL (Société Gabonaise d'Elevage). Ainsi, sera créé SIAT-Gabon, société qui gère désormais trois activités : Hévéaculture, Palmier à huile et Elevage de bovins.

Filières hévéicoles des pays de la CEMAC

Sur les huit pays africains producteurs de caoutchouc naturel¹, cinq font partie de l'Afrique francophone (le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la République Démocratique du Congo et la Guinée). Mais deux seulement font partie de l'espace CEMAC (Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale) à savoir le Cameroun et le Gabon.

Les modes de développement de l'hévéaculture

En Afrique centrale, il n'y a pas de mode de développement spécifique de l'hévéa. Ici, cohabitent deux systèmes de production, les plantations industrielles et les plantations villageoises. Ces dernières sont implantées à la périphérie des premières. Les essais pour créer une troisième voie à savoir les Plantations Moyennes Privées Hévéicoles (PMPH), couvrant des superficies oscillant entre quelques dizaines à quelques centaines d'hectares, n'ont pas connu de véritable succès en Afrique², alors que dans certains pays d'Amérique latine (exemple : le Guatemala) cette troisième voie a été développée, financée exclusivement par des capitaux privés.

Par comparaison, au Cameroun, qui s'est lancé très tôt, dès la fin du 19^e siècle, dans la culture de l'Hévéa celle-ci conserve l'image d'un secteur industriel monolithique, constitué de grandes unités avec un très faible développement des plantations villageoises. Au cours de l'année 1997, les surfaces plantées au Cameroun étaient de 44 000 ha et sa production était de 61 200 tonnes de caoutchouc naturel, soit un meilleur rendement à l'hectare que le Gabon dont les superficies plantées de 13 000 ha en produisaient 10 000 tonnes (*Marchés Tropicaux ; hors série, octobre 1998*). Les qualités de la production et de la saignée sont à mentionner comme meilleures dans le cas de l'activité hévéicole camerounaise. Cependant, la progression de ce secteur en terme de volume n'a pas d'avenir immédiat ; cette situation s'explique par la place plus importante occupée par la production de la banane dans ce pays.

Avec 92% des surfaces plantées, la Côte d'Ivoire et le Cameroun représentent l'essentiel de l'hévéaculture des pays d'Afrique francophone. Si on analyse les superficies existantes

Tableau 6 : Superficies plantées et productions dans trois pays africains (situation en 1993)

Pays	Surfaces plantées (en ha)	Production (en tonnes)
Côte d'Ivoire	69 925,1	72 934,8
Cameroun	39 634	47 987
Gabon	9517,7	1742
Total	1 190 076,6 dont 90 826,7 : P.I. 28 250,1 : P.V.	122 663,8 dont 112 328,8 : P.I. 10 335 : P.V.

Source : Ministère français de coopération

* P.I. : Plantations Industrielles

* P.V. : Plantations Villageoises

en décembre 1993, par année de culture et à l'échelle de toute la zone, on remarque qu'au milieu des années 1970 un développement significatif apparaît avec notamment le lancement d'importants programmes industriels. Pour ce qui est des plantations villageoises observées en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Gabon, nous pouvons dire qu'elles sont jeunes, et n'ont pas pour le moment, de problèmes de renouvellement. Elles contribuent à rajeunir le matériel végétal existant dans la zone. Le tableau 6 présente à la fois, les surfaces plantées et les productions des trois pays mentionnés ci-dessus.

¹ Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Libéria, Nigeria, RDC. Il faut préciser que la Guinée n'a pas encore commencé l'exploitation de ses hévéas.

² Essais effectués en Côte d'Ivoire pour trouver des emplois aux jeunes diplômés.

³ Cette entreprise est la Cameroun Development Corporation, créée en 1947 par des Anglais.

Outre la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Gabon, l'Afrique compte d'autres pays producteurs de caoutchouc naturel, ils sont au nombre de quatre à savoir, le Liberia, le Ghana, le Nigeria et la République Démocratique du Congo. Si l'hévéaculture était présente dans de nombreux pays africains en général et singulièrement dans les anciennes colonies françaises avant 1960, ce sont d'abord les entreprises privées qui s'y sont intéressées. Au cours de cette période, c'est au Cameroun que l'on observe une société ayant un statut et des financements publics³

Contrairement au cacao et au café, l'hévéa n'a pas, dès le départ, suscité d'intérêt, notamment pour les gouvernements des pays d'Afrique centrale et principalement ceux de l'espace CEMAC. C'est au cours des années 1970, sous l'impulsion des bailleurs de fonds, et dans un souci de diversification, que la filière hévéicole a pris de l'envol, et que les grandes plantations industrielles furent initiées. Elles étaient gérées par des entreprises ayant un statut public ou mixte, avec l'Etat comme actionnaire majoritaire. Il faut préciser que ces entreprises ont bénéficié de ressources extérieures dans des proportions très importantes, pouvant atteindre 100% des besoins financiers dans certaines opérations telles que la réhabilitation et la restructuration financière des entreprises.

A la différence des pays producteurs asiatiques on observe dans les pays de la CEMAC une faiblesse des financements nationaux ; qu'il s'agisse de l'Etat, des banques ou des privés. Ces difficultés apparaissent également au niveau du programme villageois. On peut soustraire de cette analyse les PMPH (telles que conçues au Gabon) qui appartiennent à des privés. Ces derniers doivent pour l'implantation de leur plantation avancer la somme de 1,5 millions de Fcfa ce qui est un apport personnel non négligeable.

Les acteurs de la filière

Quel que soit le pays producteur africain choisi, l'Etat marque sa présence. Ainsi, les plantations industrielles relèvent du statut public et représentent pour les trois pays que sont la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Gabon, 70,8% des superficies totales plantées contre 5,5% au secteur privé et 23,7% pour les plantations villageoises. En 1993, ces plantations industrielles assuraient une production de 86,8% de la production totale de caoutchouc. Si l'on tient compte de la production des plantations villageoises qui ne sont qu'une excroissance des plantations industrielles, cela fait 95%.

Au Gabon par exemple, HEVEGAB, la société qui s'occupait des plantations industrielles et des plantations villageoises, ainsi que de la transformation de leurs productions, était détenue à 95% par l'Etat (Tableau de bord de l'économie gabonaise : situation 1996, perspectives 1997) Les 5% restants appartenaient à la société SODECI-TERRES ROUGES (partenaire technique d'HEVEGAB). Avant 1990, dates des premières saignées et de la mise en service de l'usine de Mitzic, cette société recevait de nombreux financements de la part de l'Etat car elle avait très peu de fonds propres.

Les sociétés privées hévéicoles des pays de la CEMAC sont placées dans le même environnement pour ce qui est des droits de douane, des aides à l'exportation et de la fiscalité. A part les facilités qui leur sont octroyées, notamment la possibilité d'utiliser les armements nationaux (pour les pays qui en ont), pour exporter leurs productions, ces entreprises ne bénéficient pas d'un contexte permettant une amélioration et une meilleure compétitivité de la filière hévéa. Dans les pays de l'espace CEMAC, la filière hévéa présente l'avantage de ne compter qu'un nombre restreint d'acteurs dont les efforts pour promouvoir cette culture ont été jusqu'à présent couronnés de succès malgré quelques difficultés.

Les résultats techniques et commerciaux

Grâce à un matériel végétal constitué de clones greffés et plantés dans des zones offrant de bonnes conditions climatiques et à la jeunesse des plantations, les sociétés hévéicoles et les planteurs villageois des pays de la CEMAC obtiennent dans l'ensemble, de bons rendements à l'hectare. En Afrique Centrale, plus précisément au Cameroun,

l'insuffisance de l'ensoleillement est un handicap pour de meilleures performances des plantations d'hévéa. Par rapport aux pays asiatiques qui sont la référence lorsque l'on parle de cette culture, les rendements des pays de la CEMAC sont de même ordre de grandeur. L'analyse d'autres indicateurs comme les rendements en latex par arbre et par saignée, le rendement par arbre et par année (en kg), confirme la qualité et les bonnes performances de l'hévéaculture de cette zone.

Si l'on prend comme indice d'analyse les stocks en fin d'exercice, aucune société hévéicole de la zone Afrique centrale ne rencontre de difficultés pour vendre sa production, dont la qualité est reconnue. Au Gabon, HEVEGAB a du mal à honorer le contrat qui la lie au groupe Michelin ; devant livrer par mois 16 conteneurs de balles de caoutchouc naturel, elle n'atteint que le chiffre de 14 conteneurs.

Les prix moyens de vente et les prix par qualité de caoutchouc naturel des sociétés des pays africains producteurs suivent fidèlement les cours de Kuala Lumpur et de Londres. Ces

Tableau 7 : Prix de vente moyen au kg du caoutchouc naturel de sociétés de deux pays producteurs africains
(1 EURO = 655,96 Fcfa)

Sociétés	Monnaie	1985	1986	1987	1988	1989	Variations
Société camerounaise n°1	Fcfa	355,4	277	256,7	313,3	310,3	-12,7%
Société camerounaise n°2	Fcfa	374,5	287,8	266,5	308,3	332,7	-11,2%
La SAPH	Fcfa	386,9	293,4	271,3	326,9	319,3	-17,5%
La SOGB	Fcfa	390,5	298,4	294,7	363,1	328,5	-15,9%
La CCP	Fcfa	387,8	291,8	286,4	342,4	309,3	-20,2%

Source : Caisse Française de Développement

* SAPH : Société Africaine de Plantation d'Hévéas

* SOGB : Société de Caoutchouc de Grand Béréby

* CCP : Compagnie des Caoutchouc du Pakidié

derniers ne sont que la conversion en livre sterling des cours malaisiens. Ils ne reflètent pas la décote du caoutchouc africain que certains planteurs villageois du continent avancent pour expliquer quelques-unes de leurs difficultés. Même si cette décote existe, elle n'a pas de rapport avec la qualité du caoutchouc. L'évolution des parités monétaires a une nouvelle fois, affecté les résultats financiers des sociétés de cette zone entre 1985 et 1989. Le tableau 7 le montre.

CONCLUSION

La présente communication fait le point sur l'hévéaculture gabonaise, cette nouvelle culture de rente qui remplace progressivement le cacao notamment auprès des populations de la province du Woleu-Ntem (dans le nord du Gabon). La comparaison de la filière gabonaise avec celle d'un autre pays producteur de l'espace CEMAC a permis de constater que ces deux filières sont complémentaires et participent à la production africaine notamment à celle des pays francophones dont le premier producteur est la Côte d'Ivoire. Si on met ensemble les surfaces plantées et les productions camerounaise et gabonaise, on obtient un total de 57 000 ha pour 71 200 tonnes de caoutchouc naturel. Avec cette quantité, ces deux pays mis ensemble sont le deuxième producteur des pays africains francophones après la Côte d'Ivoire (98 000 tonnes). L'un des avantages de l'hévéa (pour les paysans), est la possibilité de produire sur une même parcelle des cultures vivrières pendant les quatre premières années de croissance des hévéas. A la différence du cacao, qui nécessite un effort physique important, pour son entretien et son exploitation, l'hévéa est moins exigeant notamment pendant la période d'immaturité (de un à quatre ans selon les clones).

REFERENCES

- DELABARRE M.A. et SERIER J.P., 1995. *L'Hévéa*. Paris, Maisonnette et Larose, 238p.
- MANGUILA BOUSSAMBA I.P., 1992. Etudes des pratiques culturelles et leurs incidences dans les systèmes de production autour de périmètres hévéicoles de Mitzic (Gabon). Montpellier, ESAT, 104p. (mémoire d'ingénieur en agronomie).
- NGUEMA ENGO P., 1997. Une économie régionale transfrontalière : Gabon - Cameroun - Guinée Equatoriale. Bordeaux, Université de Bordeaux 3, 367p. (thèse de doctorat de géographie)
- NZENGUE J. V., 1988. Les faiblesses de l'agriculture gabonaise et le rôle des grandes entreprises agricoles et agro-industrielles. Bordeaux, Université de Bordeaux 3, 348p. (thèse de doctorat de géographie)
- OVONO EDZANG N., 2007. L'économie agricole gabonaise : Des dynamiques des nouvelles activités marchandes. In : Les figures du Gabon contemporain. Réflexions et perspectives. (Sous la Coordination de Géorice Berthin MADEBE et Noël OVONO EDZANG). Paris, *DIANOÏA*:64-87
- OVONO EDZANG N., 2004. Innovations et mutations agricoles dans les provinces du Woleu-Ntem et de l'Estuaire (Gabon). Lille, ANRT, 350p.

